Procès-verbal du conseil municipal du 20 avril 2023

Début de séance : 19h07

En présence de Mesdames : Patricia JAMESSE, Sylvie LECHARME-BENOIST, Caroline MASSYN,
et de Messieurs : Nicolas POZO, Jean-Claude JAIRE, Philippe CLEDIERE, Olivier BROSSIER, Philippe TRIPET.
Madame Valérie COME arrivera en cours de conseil.

Pouvoirs : Madame MARQUES donne pouvoir à Monsieur TRIPET
Monsieur GALLICE donne pouvoir à Madame JAMESSE

Excusée : Madame FOREST

Absente: Madame MONCEL

Approbation du dernier conseil à l'unanimité : 11 votes

Amendes de police 2023 :
Cette année, les travaux suivants seront financés :
- plateau surélevé rue du Faubourg Casseaux pour un montant de : 11 952,77 euros TTC
- 8 places de stationnement pour un montant de : 10 200 euros TTC
- et d'une place PMR pour un montant de 3 227 euros TTC rue du faubourg Casseaux

Madame MASSYN demande quand seront rebouchés les trous de la déviation ?
Monsieur JAIRE répond que la société qui a réalisé les travaux doit intervenir très prochainement.
Vote : pour 11 voix

Madame COME est arrivée à 19h23.

Facturation des contrôles des installations d'assainissement non collectifs, les montants sont les suivants :
Diagnostic initial assainissement non collectif : 94,99 euros HT
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien assainissement non collectif : 99,12 euros HT

Vérification de la conception et de la réalisation assainissement non collectif : 72,28 euros HT
Contrôle de réalisation assainissement non collectif : 82,60 euros HT
Réexamen de la conception et de l'implantation ou contre-visite de la réalisation, complémentaire : 51,63 euros HT
Contrôle en cas de cession d'un bien immobilier : 94,99 euros HT
Instruction d'un certificat d'urbanisme : 78,47 euros HT

Le conseil autorise Monsieur le Maire à émettre des titres de recette afin de facturer cette prestation aux administrés concernés
Vote : 12 voix pour à l'unanimité

Avenant marché pour le réaménagement des sanitaires
REPORTE

Montant du loyer de l'agence bancaire :
Surface 47 m²
2 bureaux, un accueil, des sanitaires, une salle de repos
Le conseil adopte le montant de 600 euros TTC hors charges, celles-ci (eau et électricité) restant à la charge de l'agence.
Madame MASSYN demande le montant des charges. Elles seront faibles répond Monsieur le Maire.
Monsieur CLEDIERE demande des précisions pour les places de parking : 2 places PMR sont prévues devant le bâtiment.
Vote : 10 voix pour et deux abstentions : Madame COME et Monsieur SIMON

Loyers des cabinets médicaux :
90 euros la journée TTC hors charges
200 euros la semaine TTC hors charges
400 euros le mois TTC hors charges
A savoir que concernant les charges inhérentes à la location d'un bien : taxes ordures ménagères etc..., (chaque cabinet étant équipé d'un compteur d'eau et d'un compteur électrique) ainsi que pour les toilettes de la salle d'attente l'eau et l'électricité, seront facturées au prorata.
Vote : 12 voix pour

Adoption de la convention constitutive de groupement de commandes prestation de diagnostic amiante et hydrocarbure aromatiques polycycliques (HAP) avec le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne
Vote : 12 voix pour à l'unanimité

Désignation des chemins ruraux cédés par la commune à l'association foncière de remembrement qui ont été adoptés au mandat précèdent
Modifiés depuis la construction de la piste cyclable
Échange : le chemin du Moulin Berton avec le chemin de Barnonville au Perray
Vote : 12 voix pour à l'unanimité

Installation de l'usine de méthanisation à Aufferville : une enquête publique est en cours
Des explications et des précisions nous sont données par Olivier BROSSIER et Cédric SIMON notamment sur l'épandage.
Madame MASSYN, précise qu'il y a un risque de pollution des nappes phréatiques et un risque de trafic intense de camions.
Monsieur SIMON précise que l'usine, étant reliée à un gazoduc proche, il n'y aurait pas de trafic important de camions.
Pour plus de renseignements se rapprocher de l'enquêteur public.
Vote : abstention 3 : Madame Sylvie LECHARME-BENOIST, Madame Patricia JAMESSE, Monsieur Nicolas GALLICE
contre : Monsieur Olivier BROSSIER, Madame Caroline MASSYN
pour : Madame MARQUES, Monsieur Nicolas POZO, Monsieur Jean-Claude JAIRE, Monsieur Philippe CLEDIERE, Monsieur Philippe TRIPET, Monsieur Cédric SIMON, Madame Valérie COME

Une Assurance santé (mutuelle) pour les habitants de la commune a été choisie.
Il s'agit d'AXA Assurance située à Saint-Pierre-lès-Nemours.
Vote : 12 voix pour à l'unanimité

Autorisation d'absence :
Pour le mariage d'un enfant : 1 jour
Pour les décès familiaux le code du travail sera appliqué.
Les jours de fête se limitent au calendrier Grégorien.
Vote : 12 voix pour à l'unanimité

Le 9 juin : élection des grands électeurs de la mairie de Beaumont-du-gâtinais
Sont volontaires pour être titulaire : Nicolas POZO, Jean-Claude JAIRE, Cédric SIMON
Sont volontaires pour être suppléant : Caroline MASSYN, Philippe TRIPET, Patricia JAMESSE
Le vote aura lieu le 24 septembre à Melun

Jeu concours ECOOLOUSTIC organisé par le SDESM à destination des écoles a été proposé à Madame la Directrice.

Une mise à jour de l'ordinateur portable sera effectuée par Monsieur le Maire.

Les associations suivantes remercient la commune pour les subventions accordées :
Aperpig, Kdanse, Club Gymnique, les amis du patrimoine

Fin du conseil : 21h17